

CORAI

La fibre optique en Côte-d'Or by  altitude Infra

GUIDE PRATIQUE UN PROJET 100% FIBRE EN 2022

www.corai-fibre.fr



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Comparable à l'arrivée du téléphone et de l'électricité, le déploiement de la fibre optique est l'un des plus grands défis du 21ème siècle à relever pour l'ensemble de nos territoires, urbains comme ruraux.

Cet aménagement numérique stratégique est l'une des grandes priorités du Département de la Côte-d'Or : c'est un enjeu d'égalité entre nos territoires.

Il s'agit de permettre à chaque habitant de disposer d'une connexion Internet de qualité quel que soit le lieu où il réside, mais également d'offrir les mêmes services partout en Côte-d'Or. C'est l'une des clés incontournables du développement de nos territoires, et notamment des plus ruraux.

La récente crise sanitaire a fait émerger de profondes mutations dans les usages du numérique et a accru les demandes d'accès à la fibre. C'est pourquoi le Département de la Côte-d'Or a participé à l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux et a choisi Altitude Infra pour déployer la fibre à ses côtés afin de faire de la Côte-d'Or un territoire 100 % connecté en tout point dès 2022. Cela concerne près de 57.000 foyers situés dans le territoire d'action confié à la société CORAÏ, soit un investissement de 65,8M € dans cette technologie d'avenir.

Notre volonté est claire : gommer la fracture numérique entre les territoires et répondre aux grands enjeux de demain par l'accompagnement du télétravail, l'amélioration de la qualité de vie ainsi que la lutte contre l'illectronisme.

Le présent guide vous informera des démarches et des modalités que nous avons mis en oeuvre pour faire entrer la Côte-d'Or dans l'ère du numérique à Très Haut Débit.

Je vous en souhaite bon usage.

Le Président du Département de la Côte-d'Or



David Elfassy, Président d'Altitude Infra



Cela fait maintenant plus de 15 ans qu'Altitude Infra s'engage aux côtés des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des stratégies d'aménagement numérique. Depuis, le Groupe n'a cessé de développer ses implantations locales et ses partenariats avec les collectivités.

Connu dans un premier temps pour son expertise dans le haut débit, le Groupe a su prendre le virage de la fibre et fait figure aujourd'hui d'acteur majeur du Plan France Très Haut Débit et ce, en tant que spécialiste du déploiement et de l'exploitation de réseaux FTTH :

- 1^{er} AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) de France
- 65.8 millions d'euros sur fonds propres
- 4 millions de prises FTTH contractualisées
- 18 Réseaux d'Initiative Publique (RIP)
- 870 000 prises déployées
- 250 000 foyers et entreprises raccordés
- Plus de 500 collaborateurs
- 4 OCEN et près de 100 opérateurs partenaires

Au fil des années, Altitude Infra a, par la volonté de ses dirigeants et la force de ses salariés, développé une agilité et une adaptabilité face aux actualités du marché. Cette force et cette volonté nous permettent aujourd'hui d'occuper la place de leader en tant qu'opérateur indépendant sur le marché des RIP.

2012 : une nouvelle stratégie clairement tournée vers le Très Haut Débit grâce à l'obtention du 1^{er} marché 100 % fibre optique.

2015 : 1 million de prises FTTH contractualisées, puis 2 millions en 2017, puis 3 millions en 2018.

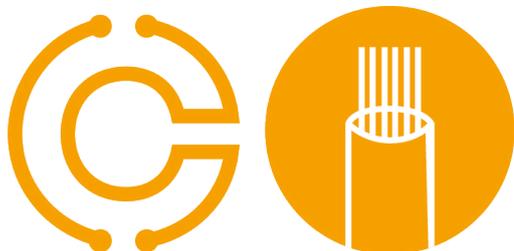
2019 : une année particulièrement riche avec la signature de 4 projets FTTH départementaux (Tarn-et-Garonne, Côte-d'Or, Vendée, Landes, représentant un total de plus de 550 000 prises FTTH), l'intégration de plus de 150 collaborateurs au sein de nos équipes et le référencement des 4 OCEN sur nos réseaux.

Malgré toutes les failles qu'elle a pu révéler, la crise sanitaire que nous traversons a démontré que les Réseaux d'Initiative Publique sont fiables et dimensionnés et que notre domaine d'activité est un secteur économique essentiel.

A l'échelle du Groupe, 2020 marque avant tout un nouveau cap, avec l'acquisition des actifs Kosc Telecom. Opérateur historiquement spécialisé dans les RIP, Altitude Infra saisit ainsi l'opportunité de développer une activité dans les zones moyennement denses et très denses, devenant l'unique interface des opérateurs d'entreprises avec des infrastructures complètes en termes d'offre et de couverture sur le territoire. Comme celles qui sont passées, les années qui viennent seront ponctuées de défis, Altitude Infra a aujourd'hui toutes les ressources nécessaires pour les relever.

LA FIBRE, C'EST QUOI ?

La fibre optique est un fil en verre enrobé par une gaine plastique, transmettant des données grâce à la réflexion d'un signal lumineux.



Elle offre un débit d'information nettement supérieur aux câbles de télécommunications traditionnels et permet ainsi de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (télévision, visioconférence, transmission de données informatiques lourdes...). Le débit proposé aux usagers du réseau CORAÏ Très Haut Débit peut atteindre jusqu'à 1 Gigabit/seconde.

Elle permet via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et symétriques.

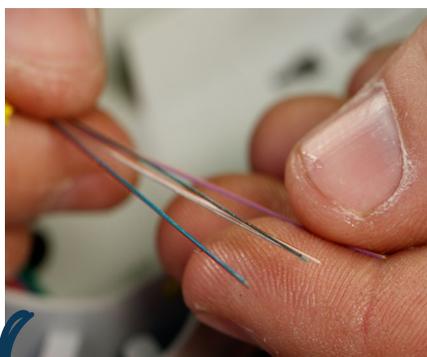
Comment la fibre est-elle fabriquée ?

1. La préforme



La fibre optique est créée à partir d'un tube appelé « préforme ». Ce tube est chauffé à 3 200 °C pour former une « goutte » qui est étirée sur 20 m pour devenir le fil de fibre optique !

2. Conditionnement



Pour être protégé, le fil de fibre optique est enrobé de résine, puis d'une gaine qui sera polissée et colorisée. Ces tubes de fibre sont ensuite disposés en rouleaux de 50 km.

3. Distribution



Une fois enroulés, les câbles de fibre optique vont être déployés sur le territoire jusqu'aux logements des abonnés.



La Fibre, le saviez-vous ?

50 % de la fibre optique déployée en Europe est produite en France !

La fibre, quels usages au quotidien ?



Télévision HD

2 écrans de télévision en moyenne dans chaque foyer.



Multiconnexions simultanées

7 écrans connectés en moyenne dans chaque foyer français (ordinateur, tablette, smartphone...).



Transfert de documents lourds

Avec une connexion en Très Haut Débit, le téléchargement est quasi-instantané.



Facilité du télétravail

17 % des Français pratiquent le télétravail. L'Etat a mis en place en 2018 un plan national pour développer cette pratique.



Accessibilité à la télémédecine

72 % des médecins français souhaiteraient utiliser la télémédecine pour accompagner leurs patients.

Les temps de téléchargement Fibre et l'ADSL

	Fibre optique (500 Mbit/s)	ADSL (8Mbit/s)
Film HD de 5 Go	1 minute 20	1 heure 23
Album de musique de 250 Mo	4 secondes	4 minutes 16
Fichier de 50 Mo	0,8 secondes	50 secondes

Les Français et Internet



73 % des Français n'utilisent que leurs smartphones pour se connecter à Internet et faire des recherches.



85 % des Français disposent d'une connexion Internet fixe et 76 % d'entre eux s'y connectent tous les jours.



3h37 sont consacrées par jour en France à surfer sur Internet (réseaux sociaux, vidéos, jeux...).

LES COMPOSANTES D'UN RÉSEAU FTTH



Noeud de Raccordement Optique (NRO)

Le Noeud de Raccordement Optique est un local technique recevant les infrastructures d'opérateur(s) qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le réseau local.

1 NRO peut desservir jusqu'à 5 000 foyers.



TRANSPORT



Sous Répartiteur Optique (SRO)

Nœud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique.

1 SRO peut desservir jusqu'à 500 foyers.



DISTRIBUTION



Point de Branchement Optique (PBO)

Situé dans un rayon moyen de 100m autour de chaque habitation/local, c'est à partir du Point de Branchement Optique que sont réalisées les opérations de raccordement final. Le PBO peut être installé en façade, en aérien ou en sous-terrain.

1 PBO est dédié en moyenne à 5/6 foyers.



RACCORDEMENT EXTÉRIEUR

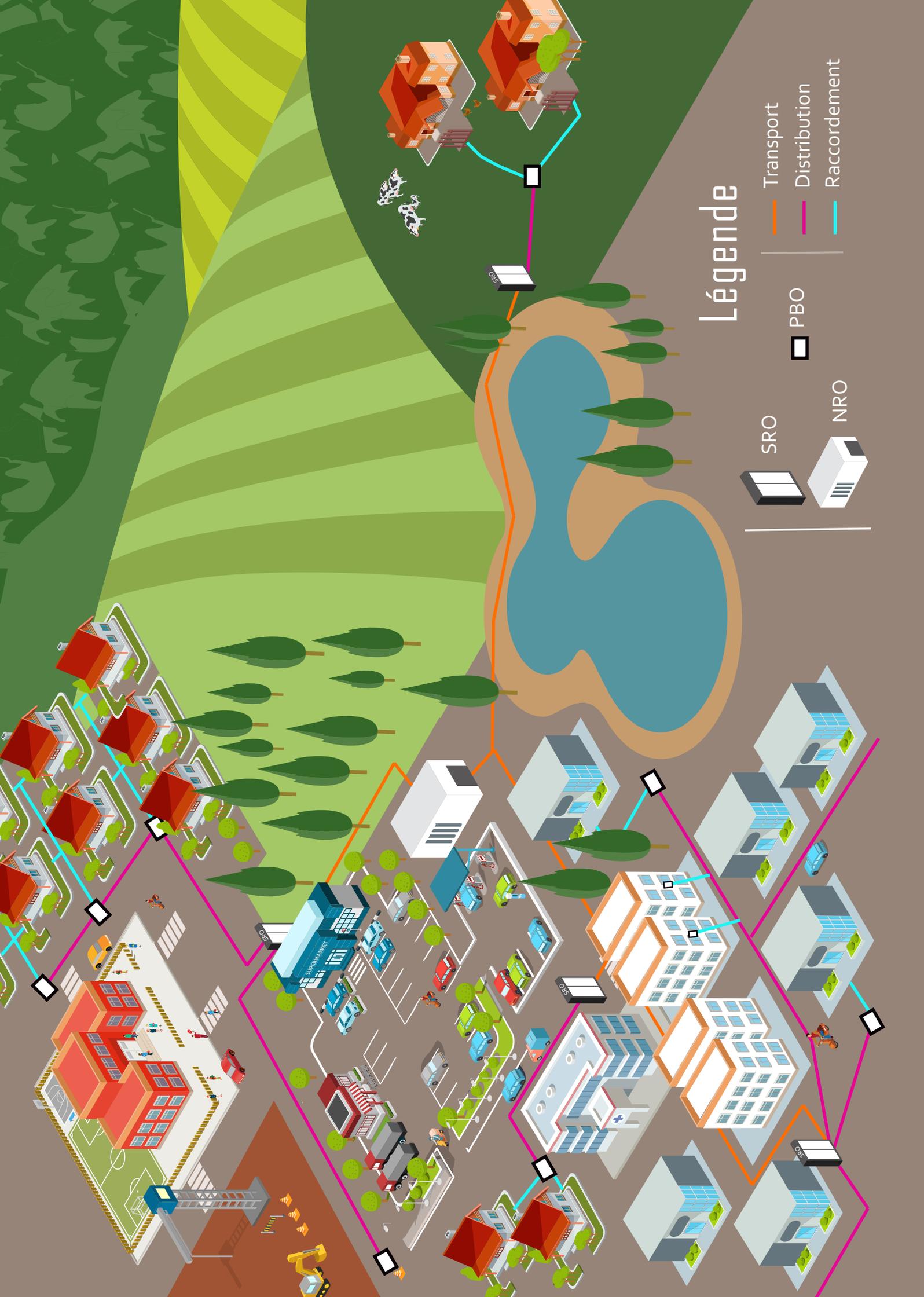


Point de Terminaison Optique (PTO)

Situé dans le logement de l'abonné (généralement dans la pièce de vie), près d'une prise électrique.



RACCORDEMENT INTÉRIEUR



Légende

-  Transport
 -  Distribution
 -  Raccordement
-
-  SRO
 -  PBO
 -  NRO

LES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT

1. Etudes et travaux

Les études et travaux sont réalisés en plusieurs phases : relevés de boîtes aux lettres, étude d'emplacements des locaux techniques, aiguillage des infrastructures, étude des supports aériens et façades, étude verticale, génie civil, tirage de câbles, installation des locaux techniques, mesures optiques...

Ces études et travaux sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de CORAÏ, par des sous-traitants. Pendant ces phases d'études et de travaux, de nombreux intervenants vont se présenter dans vos communes.



2. Contrôles et recettes



La phase de contrôles et recettes permet de vérifier que le déploiement de la fibre a été correctement effectué et que les Fournisseurs d'Accès Internet seront en mesure de distribuer leurs services aux administrés par le biais des infrastructures que nous avons installées.

Une fois la fibre déployée et recettée un délai légal de 3 mois est imposé afin que tous les Fournisseurs d'Accès Internet puissent proposer à vos concitoyens leurs offres commerciales.

3. Commercialisation

Dès l'ouverture commerciale du réseau au sein de votre commune, nous organisons une réunion publique par communauté de communes de la Côte-d'Or afin que les administrés puissent obtenir des réponses à leurs principales interrogations et découvrir les offres fibre proposées par les Fournisseurs d'Accès Internet.



4. Signature abonné



Pour être raccordé à la fibre optique, **chaque administré doit souscrire au préalable un abonnement** auprès du Fournisseur d'Accès Internet de son choix. Ce dernier restera son interlocuteur privilégié pour toute la suite du processus.

5. Raccordement

Le Fournisseur d'Accès Internet se charge d'organiser avec son nouveau client et le technicien fibre le **rendez-vous nécessaire pour procéder au raccordement** de son domicile.

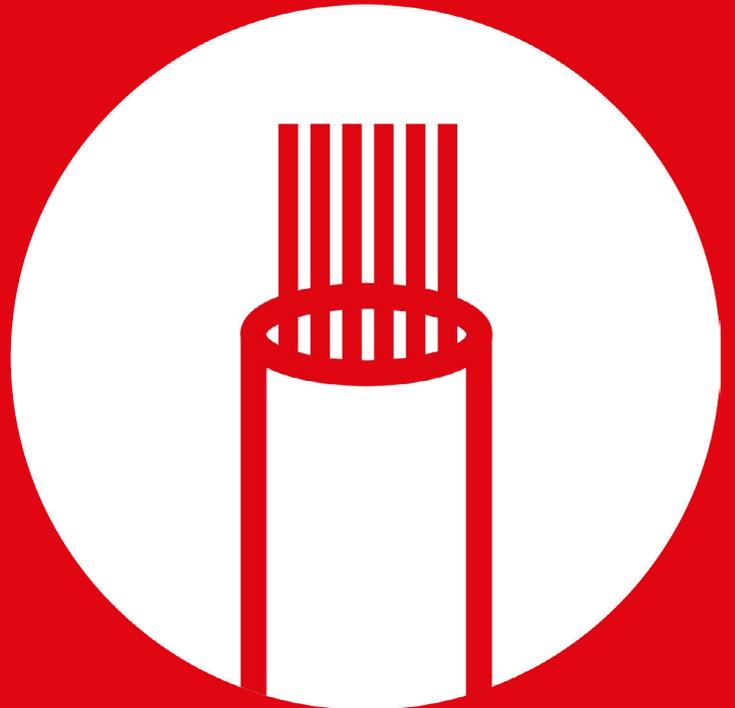
L'utilisateur définira **avec le technicien la position optimale de la prise optique** selon ses besoins et la configuration de son domicile.



6. 100% fibre



Les abonnés sont maintenant **raccordés à la fibre et peuvent profiter de tous les avantages** qu'elle propose : multiconnexions simultanées, téléchargements HD, transfert de fichiers lourds...



GENÈSE DU PROJET

En 2012, le Département de la Côte-d'Or au travers du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT) s'est lancé l'objectif d'offrir un accès au Très Haut Débit (THD) à l'ensemble des Côte-d'Oriens d'ici 2025.

Lors de la **première phase** du projet, le Département de la Côte-d'Or a pris en charge la construction du réseau via des marchés de travaux. Il est donc en charge du déploiement des réseaux FTTH (la fibre optique à la maison et au bureau) dans **354 communes**.

En réponse à l'**Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII)** lancé par le Département, l'Opérateur **Orange** s'est engagé à déployer en fond propre, d'ici **2020**, l'ensemble des communes des Communautés d'Agglomération du Grand Dijon et de Beaune Côte et Sud, soit **70 communes en Côte-d'Or**. Les autres opérateurs auront ensuite la possibilité de commercialiser leurs offres.

BFC Fibre, filiale d'Orange, est en charge de l'exploitation et la commercialisation des réseaux RIP de la **Société Publique Locale (SPL) Bourgogne Franche-Comté Numérique**, dont la Côte-d'Or fait partie. En 2019, BFC Fibre a commencé la commercialisation du réseau sur le département avec un total de **80 000 prises FTTH** construites.

La **deuxième phase** du projet est effectuée par **Altitude Infra** par le biais d'un accord AMEL. Le **3 juin 2019**, le **Département de la Côte-d'Or** et **Altitude Infra** ont **signé le premier projet AMEL** (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) en France, permettant de **déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné**. Ce dispositif inclut qu'Altitude Infra se doit de **financer à 100 % sur fonds propres la totalité des déploiements** et, en contrepartie, il reste propriétaire des infrastructures.

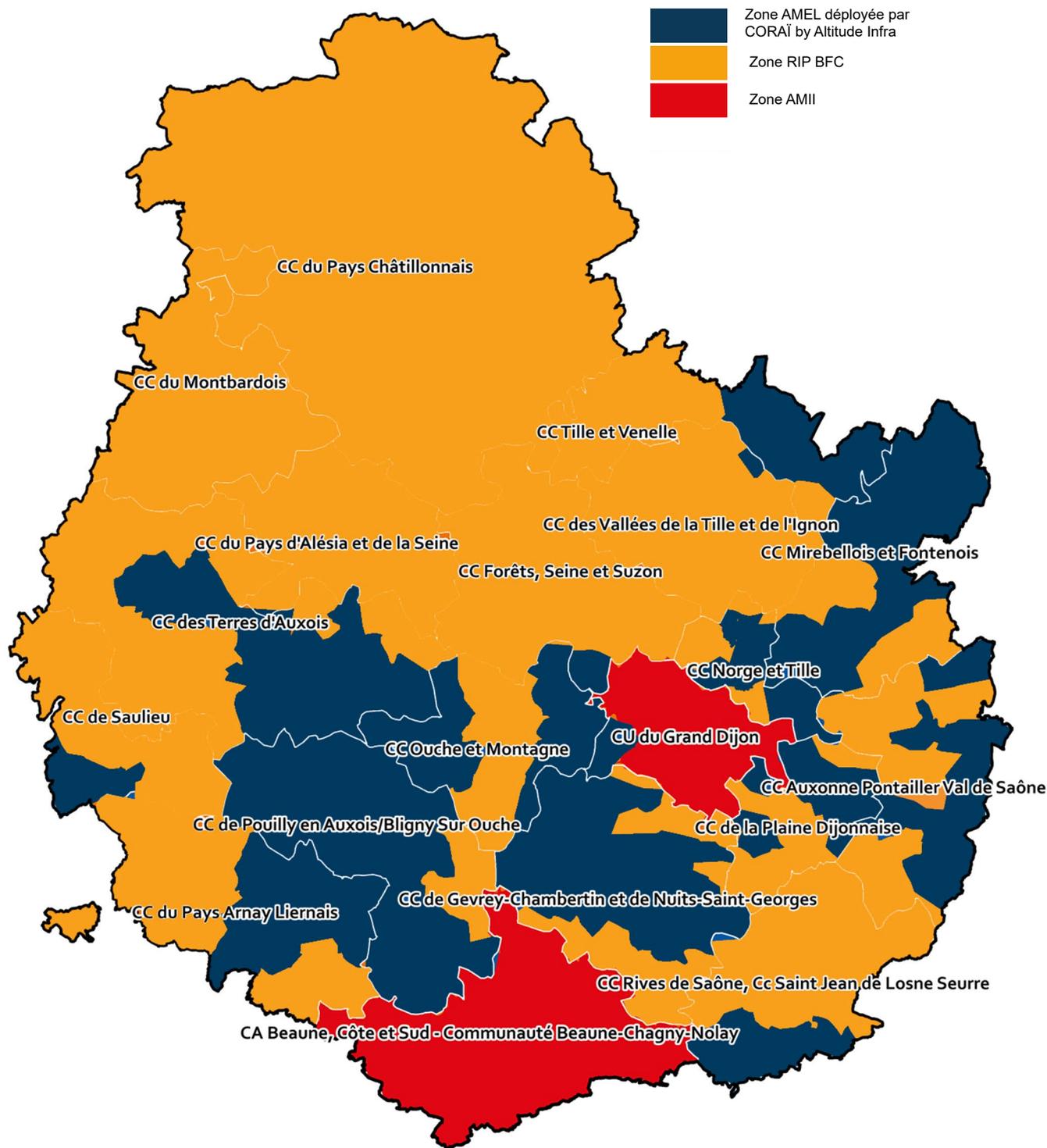
Il s'inscrit en complément du **Réseau d'Initiative Publique** mis en place par le Département et vise à obtenir une couverture du territoire en fibre optique à 100 %. Altitude Infra assure la conception, la construction, l'exploitation ainsi que la commercialisation du réseau.

Ce projet a pour objectif de raccorder **57 000 foyers et entreprises au Très Haut Débit** par la fibre optique **avant fin 2022**, c'est-à-dire 100 % du territoire dont **CORAÏ**, la société filiale d'Altitude Infra, a la responsabilité. **30 communes** sont prioritaires, ce qui revient à **8 000 foyers et entreprises raccordés avant la fin 2020**. Cet accord permet un **gain de 3 ans** sur le planning initialement prévu.

LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU CORAÏ

Légende

- Zone AMEL déployée par CORAÏ by Altitude Infra
- Zone RIP BFC
- Zone AMII



QUI SONT LES ACTEURS DU PROJET ?

Le Plan France Très Haut Débit est un plan gouvernemental visant à équiper l'ensemble du territoire français en internet Très Haut Débit dans un but double à la fois de compétitivité et de désenclavement de certaines régions. L'Etat a annoncé une subvention de l'ordre de 150 euros par foyer afin d'accélérer la mise en place du haut débit afin de respecter les objectifs fixés par le plan et d'atteindre une couverture totale du territoire d'ici 2022. Depuis 2017, l'Etat encourage par ailleurs le recours à l'investissement privé par le biais des AMEL.

A travers son Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT), lancé en 2012, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est donné pour objectif d'offrir le Très Haut Débit (THD) à tous les Côte-d'Oriens d'ici 2025. En 2019, le Département de la Côte-d'Or lance l'AMEL, un nouvel outil permettant de finaliser la couverture Très Haut Débit sur le territoire en recourant aux capacités de financements privés, sans appel de subventions publiques. Après consultation, la société Altitude Infra est retenue et réalisera le déploiement de la phase 2 afin de couvrir 100 % du territoire, dont elle a la responsabilité, en fibre optique.

Altitude Infra est l'un des leaders français de l'aménagement numérique et accompagne les collectivités depuis 2001 pour concevoir, déployer, exploiter et commercialiser des réseaux de télécommunications.

L'opérateur est présent sur 18 réseaux Très Haut Débit répartis sur l'ensemble du territoire national. En tant qu'opérateur d'opérateur neutre et indépendant, Altitude Infra met à disposition ses réseaux à l'ensemble des opérateurs professionnels et opérateurs grand public (notamment Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free). Par l'intermédiaire de la société de projet dédiée CORAI, implantée en Côte-d'Or, Altitude Infra assure la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique afin de raccorder 57 000 foyers et entreprises financées entièrement sur fonds propres.

Les Opérateurs (ou Fournisseurs d'Accès Internet) présents sur le réseau fibre optique commercialisent leurs offres aux usagers finaux : particuliers et entreprises. Ils deviennent leurs interlocuteurs privilégiés dès lors qu'un abonnement a été souscrit. La liste des opérateurs présents sur le réseau est disponible sur le site : www.corai-fibre.fr





LE RÔLE DES ÉLUS ET AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Altitude Infra via sa filiale CORAÏ assure la conception et la construction du réseau fibre optique du département. Afin de minimiser les coûts de réalisation, les délais de déploiement ainsi que la gêne occasionnée auprès des administrés, **la participation des intercommunalités et des communes est indispensable** à différentes étapes-clés du projet.

1. Anticiper le déploiement dans votre commune

Partager avec les équipes de CORAÏ la liste des bâtiments publics, des **futures opérations immobilières ou d'aménagement urbain** connues afin d'anticiper au mieux l'installation des infrastructures d'accueil à la fibre optique.



2. Faciliter la réalisation du déploiement



L'aiguillage des infrastructures télécoms existantes déterminera les conduites à emprunter pour le passage de la fibre optique. La **réutilisation des infrastructures existantes** est privilégiée mais il peut parfois être nécessaire de **réparer ou remplacer certains fourreaux**. Pour faciliter cette tâche, il vous suffit de valider les demandes de permission ou d'autorisation de voirie, les demandes d'arrêté de police de la circulation ainsi que les demandes d'autorisation et d'arrêtés permanents en phase de déploiement.

3. Installation des équipements techniques

Suggérer ou **valider les emplacements proposés par les équipes techniques** et destinés à accueillir les **infrastructures techniques (NRO, SRO)** : positionnement, validation des permissions de voiries...



4. Installation dans les immeubles collectifs

Faciliter la mise en **relation et l'identification des syndics de copropriété, syndics bénévoles et bailleurs sociaux** pour permettre la signature d'une convention nécessaire au raccordement des logements collectifs à la fibre optique.

5. Faciliter la commercialisation via l'adressage

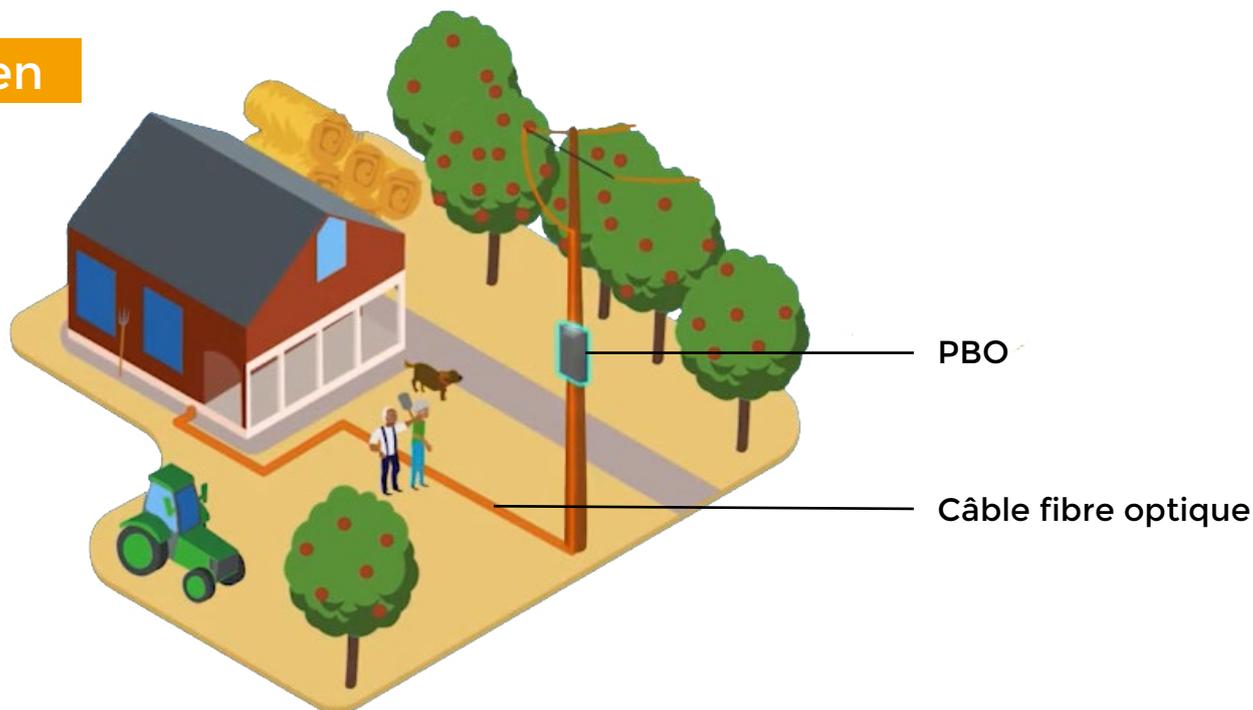
L'attribution d'une **adresse précise à chaque habitant est indispensable pour la commercialisation** de la fibre optique. Chaque habitation doit ainsi être référencée dans la base nationale d'adresses et être désignée par un code « HEXACLÉ », seule référence pour les fournisseurs d'accès Internet. Le « Service National Adresse » génère ce code à plusieurs chiffres correspondant à l'identification du numéro et du nom de la voie.





RACCORDEMENT D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Aérien



Souterrain



Pour réaliser le raccordement d'un domicile, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau procèdent au tirage d'un câble optique en fonction de la configuration du **PBO situé sur la voie publique (aérien, souterrain ou en façade)** et de la pénétration du logement.

En cas de **raccordement souterrain**, la gaine doit être en bon état (non écrasée / non bouchée) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration du domicile. Dans le cas contraire, il sera demandé au particulier d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur son domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à sa charge jusqu'à la limite du domaine privé.

RACCORDEMENT À L'INTÉRIEUR DU LOGEMENT

Dans les logements non équipés de coffret dédié, le technicien en charge du raccordement procède à l'installation du **boîtier optique dans la pièce de vie**, à proximité d'une prise électrique. Ce boîtier se compose de deux équipements : un **Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO)** et un « **Optical Network Terminal** » (**ONT**) dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique. Dans les logements neufs ou réhabilités, le technicien peut procéder à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret prévu à cet effet.



Afin d'anticiper au mieux le raccordement de son logement à la fibre optique, chaque futur abonné peut **vérifier ses installations** : acheminement en souterrain, aérien, façade, présence de réseaux secs et humides, végétation... et **informer son Fournisseur d'Accès Internet**.

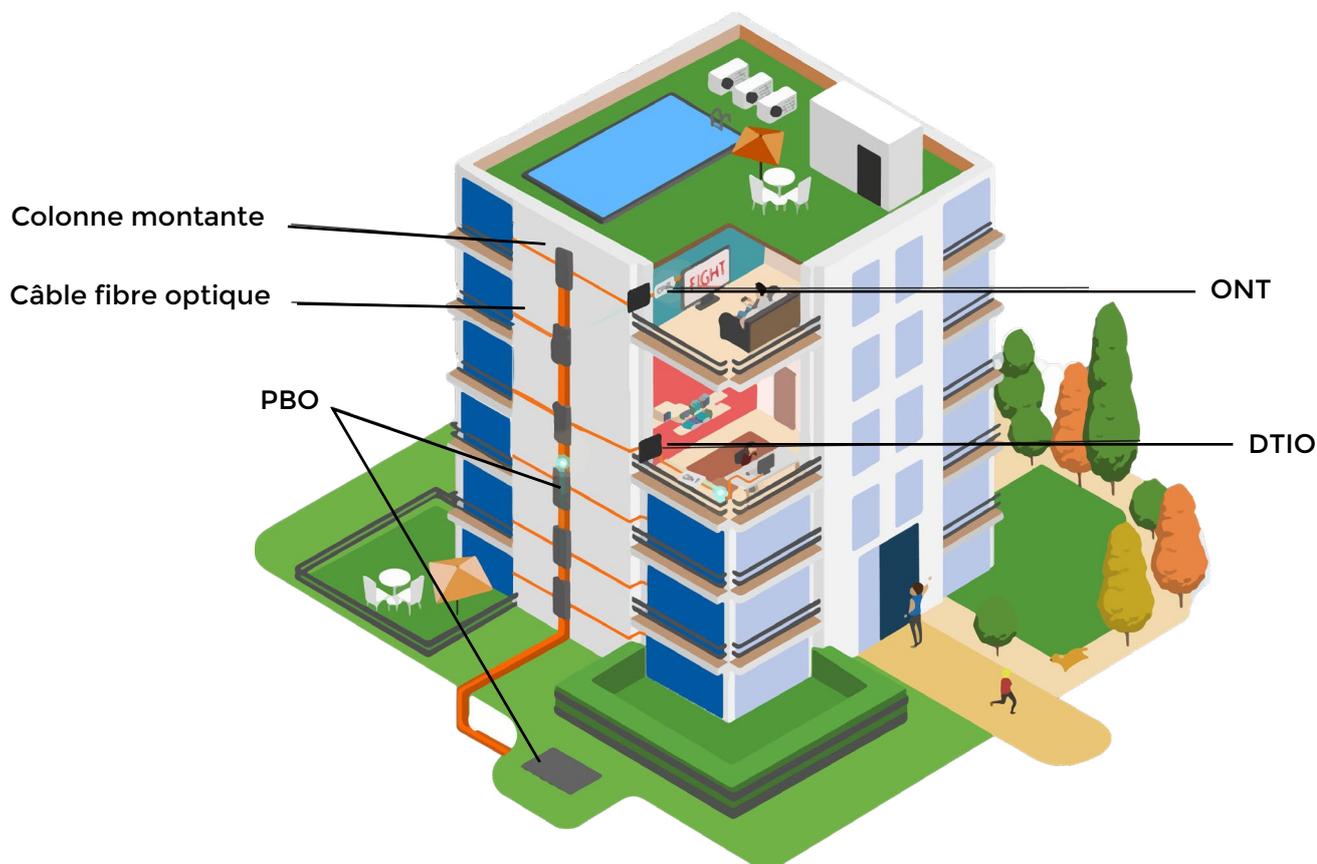
En cas d'échec de raccordement, le Fournisseur d'Accès Internet reste le contact privilégié de son client et assure l'interface avec le technicien fibre pour en connaître les raisons et y apporter une solution.

Informations à retenir

Le raccordement d'un logement à la fibre optique nécessite la présence de l'utilisateur durant une demi-journée.

A compter de la date de souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet, il faut compter 6 semaines de délai maximum pour le raccordement d'un domicile, sous réserve de la disponibilité des fourreaux en domaine public ou autorisation sur support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable doit être trouvé et il sera nécessaire de détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'au logement.

RACCORDEMENT D'IMMEUBLES COLLECTIFS



PBO : Point de Branchement Optique

ONT : Optical Network Terminal

DTIO (PTO) : Dispositif de Terminaison Intérieure Optique

Pour raccorder les immeubles, la **fibre optique** est acheminée depuis la voie publique jusqu'à l'intérieur de l'immeuble, de préférence dans les parties communes pour en faciliter l'accès. Elle emprunte ensuite autant que possible les **colonnes montantes et gaines techniques**. **Des Points de Branchement Optique (PBO)** sont ensuite installés sur les paliers, en fonction de la configuration de l'immeuble. La fibre optique vient **raccorder ces PBO au DTIO et à l'ONT placés à l'intérieur des logements** (voir p.21 - [Raccordement à l'intérieur du logement](#)).

Lors de la souscription d'un **abonnement chez le fournisseur d'accès à internet de votre choix**, celui est en droit de faire payer des frais d'accès au service.

Retrouvez toutes les informations et réponses aux questions de vos administrés sur notre FAQ :

www.corai-fibre.fr/foire-aux-questions/



FOIRE AUX QUESTIONS

» Le raccordement à la fibre optique est-il payant ?

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau, de mise en service fixés par les opérateurs et bien sûr l'abonnement mensuel. Chaque Fournisseur d'Accès Internet établit librement ses offres, vous pourrez ainsi choisir votre abonnement Très Haut Débit parmi un large panel et étudier le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins. Les offres fibre optique ont des tarifs comparables à ceux d'un abonnement ADSL pour des débits bien supérieurs.

» Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder mon numéro de téléphone fixe ?

Oui, c'est le principe de la portabilité. Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffit d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre précédent contrat.

» Mon logement est désormais éligible à la fibre optique. Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie*. Si vous êtes locataire, ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre. Il s'agit d'ailleurs d'un droit qu'il ne peut refuser.

* Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro '0', nous recommandons à la commune de prendre contact avec CORAÏ.

» Quelle est la différence entre un réseau privé et un réseau public ?

Pour le particulier ou l'entreprise qui souhaite être raccordée, il n'y a aucune différence, puisqu'ils devront passer directement par les fournisseurs d'accès (SFR, Bouygues, Orange, Free ou bien d'autres). Ces opérateurs louent la fibre auprès de CORAÏ. Les deux réseaux sont commercialisés aux fournisseurs d'accès sur la base de conditions tarifaires équivalentes (tarifs encadrés par l'ARCEP). A noter que le prix de la location sera le même.

» J'occupe un immeuble, quels sont les démarches à effectuer pour que mon logement soit raccordé à la fibre optique ?

Si vous êtes copropriétaire, la demande d'installation de la fibre optique doit obligatoirement être votée par l'Assemblée Générale des propriétaires de l'immeuble. Si vous êtes locataire, contactez votre bailleur qui sollicitera à son tour le syndic afin qu'il procède à la demande de raccordement à la fibre optique.

» Bâtiment isolé : puis-je avoir la fibre optique ?

Le schéma de déploiement a été élaboré en tenant compte de nombreux logements isolés. Pour bénéficier de la fibre, le câble doit pouvoir emprunter les cheminements existants ou le réseau télécom historique (aérien, souterrain ou installation de nouveaux poteaux). Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de prendre contact avec les équipes de CORAI afin d'étudier ensemble votre besoin et la faisabilité du raccordement.

» J'ai une adresse e-mail liée à mon opérateur. Puis-je la conserver en allant chez un autre opérateur ?

Les fournisseurs d'accès à internet qui attribuent à leurs clients une adresse mail dans le cadre de leur offre sont tenus de proposer à ces derniers, lorsqu'ils changent de fournisseur, une offre leur permettant de continuer à avoir accès gratuitement à leurs messages.

Votre opérateur a alors obligation de vous laisser un accès à votre messagerie principale durant un délai minimum de 6 mois. Au-delà, rien ne l'empêche de ne pas conserver votre adresse mail et votre messagerie, ou bien de vous facturer le service. Il est conseillé d'utiliser des messageries dites « neutres » afin d'être indépendant vis-à-vis de votre opérateur.

Le raccordement des entreprises



Des offres adaptées sont proposées aux professionnels par des opérateurs dédiés. La liste complète des Fournisseurs d'Accès Internet sera disponible sur notre site dès l'ouverture commerciale du réseau THD : www.corai-fibre.fr

Pour obtenir plus de renseignements, contactez-nous : contact@corai-fibre.fr

Une fois le réseau ouvert à la commercialisation, vous pourrez tester l'éligibilité de votre adresse directement en ligne sur notre site.



Informer les administrés

Élus, vous jouez un rôle essentiel dans l'information des habitants.

Tout au long du déploiement, l'équipe de CORAÏ est présente pour vous accompagner et vous apporter les éléments nécessaires pour informer vos concitoyens.

Des supports de communication seront à votre disposition : flyers de présentation du projet, articles pour magazines municipaux et intercommunaux, flyers pédagogiques sur la fibre, foire aux questions...

Une fois les travaux de déploiement achevés au sein de votre commune, CORAÏ prendra contact avec vous pour réaliser des actions de communication et organiser une réunion publique.

Si vous souhaitez communiquer sur la fibre optique, votre interlocuteur est :



Michel Cazzoli
Directeur CORAÏ
contact@corai-fibre.fr

Rendez-vous sur le site internet www.corai-fibre.fr pour connaître toute l'actualité du réseau fibre optique de la Côte-d'Or.



Le déploiement de la fibre optique souhaité par le Département de la Côte-d'Or a été confié à Altitude Infra (sous la société CORAï) qui aura pour missions de construire, d'exploiter et de commercialiser le réseau fibre optique pour 57 000 foyers, entreprises et sites publics en Côte-d'Or.



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La fibre optique en Côte-d'Or by altitude Infra.